



CLCL

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE

Exercice 2023

clcl.bzh ·   

Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

Table des matières

1. Présentation générale du service	6
1.1 Le territoire	6
1.2 Les missions du service public d'eau potable	8
1.3 Les modes de gestion	9
1.4 Bilan annuel d'activité et faits marquants	9
2. Caractéristiques et performances techniques du service	10
2.1 Les usagers du service	10
2.2 Le patrimoine du service	12
2.3 Les ressources	12
2.3.1 Les ressources propres au service	12
2.3.2 Les volumes importés	13
2.4 La production	14
2.5 la distribution	15
2.5.1 les volumes exportés	15
2.5.2 La distribution d'eau sur le territoire	15
2.5.2.1 Les volumes mis en distribution et volumes vendus	15
2.5.2.2 Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2022	19
2.5.2.3 Le réseau de distribution	20
2.6 Interventions et travaux sur le territoire	21
2.7 Les performances du réseau	24
2.7.1 Le rendement	24
2.7.2 L'indice linéaire des volumes non comptés	25
2.7.3 L'indice linéaire de pertes	25
2.8 La qualité de l'eau	26
2.9 Démarche Développement Durable	29
2.10 Le service aux usagers	31
2 Le prix des services de l'eau potable	33
3.1. Les modalités de tarification	33
3.2 Le prix de l'eau potable	34

3.2.1 La facture 120m³	34
3.2.2 Comparaison nationale et départementale du prix de l'eau potable	35
3.2.3 Décomposition du prix de l'eau potable	36
3.3 Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2022	42
3.3.1 L'évolution du prix de l'eau potable	42
3.4 Les éléments financiers du service	43
3.4.1 Compte administratif	43
3.4.2 Les renouvellements	43
3.4.3 Les investissements	44
3.4.4 L'évolution de la dette	45

Table des acronymes

- ARS** : Agence Régionale de Santé
- CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- DSP** : Délégation de Service Public
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- IFEN** : Institut Français de l'Environnement
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- RPQS** : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
- SPL** : Société Publique Locale
- TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- DUP** : Dossier d'Utilité Publique
- ILC** : Indice Linéaire de Consommation ILP : Indice Linéaire des Pertes

Chiffres clés du service d'eau potable

Nombre d'habitants
desservis



28 251

Nombre
d'abonnés



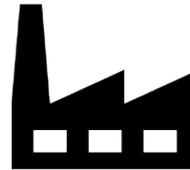
16565

Nombre
de captages



5

Nombre d'installations
de production d'eau



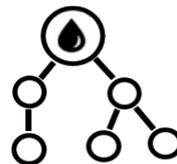
3

Nombre
de réservoirs



9

Longueur
de réseau



697 kms

1. Présentation générale du service

1.1 Le territoire

En 2023, le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes comprend 14 communes pour une population de 28 251 habitants (source INSEE 2023) :

Communes	Population légale 2021	Population légale 2022	Population légale 2023
Plounéour-Brignogan-plages	1 962	1 980	1993
Guissény	2 046	2 030	2033
Kerlouan	2 145	2 124	2093
Kernilis	1 468	1 448	1451
Kernouës	692	665	678
Lanarvily	430	423	421
Le Folgoët	3 289	3 316	3332
Lesneven	7 535	7 506	7583
Ploudaniel	3 836	3 868	3890
St Frégant	842	859	870
St Méen	942	959	959
Trégarantec	612	621	638
Plouider	1 899	1 869	1860
Goulven	449	451	450
Total	28 147	28 119	28251

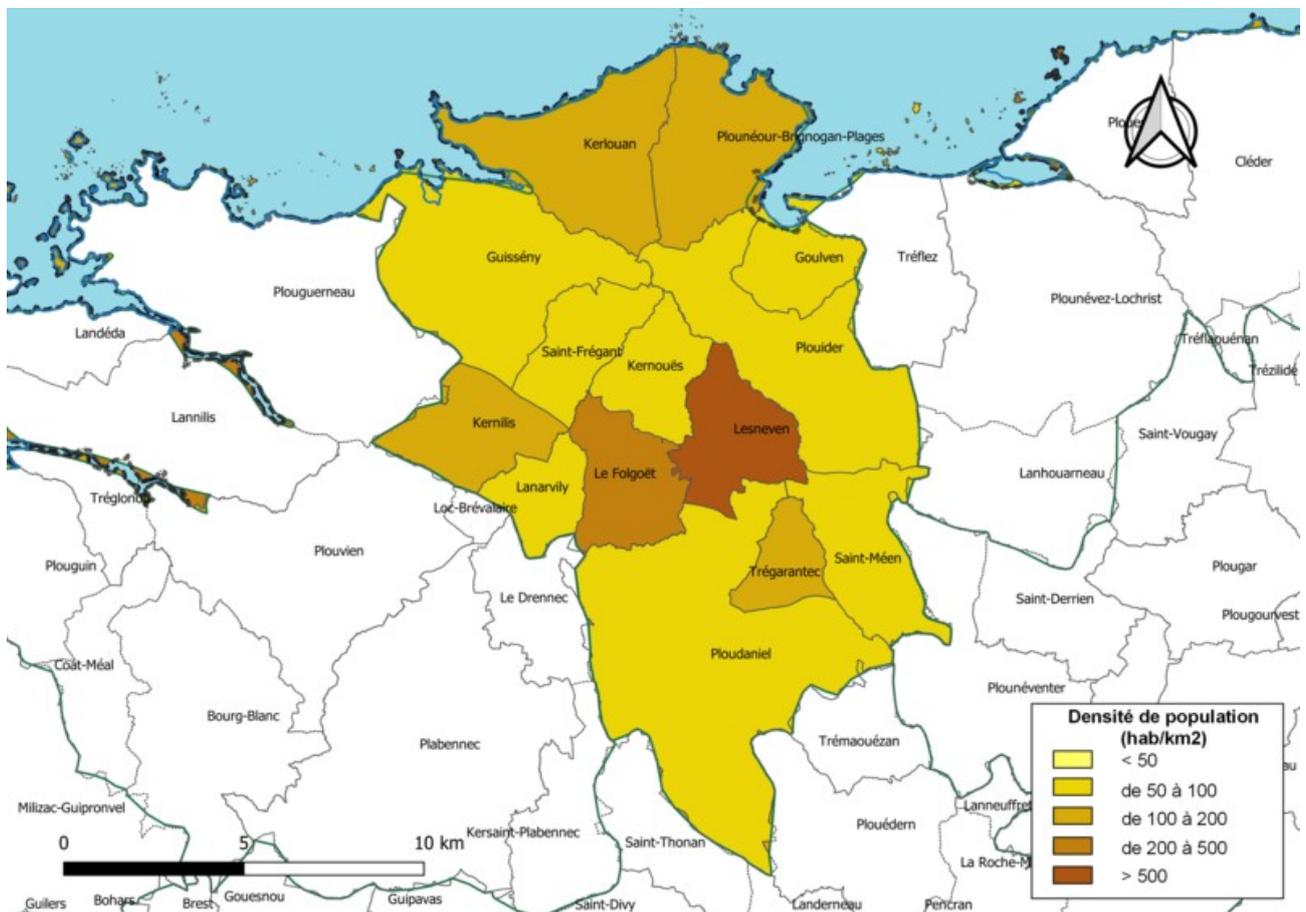


FIGURE 1: RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA CLCL

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413- 1 du CGCT).

La Communauté de Communes n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL.

➤ Eau potable

La CLCL assure la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe).

➤ Assainissement

La CLCL assure la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette activité fait l'objet d'un rapport annuel spécifique.

La compétence eaux pluviales est exercée par chaque commune sur l'ensemble du territoire.

1.2 Les missions du service public d'eau potable

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) assure l'organisation de ces services publics sur le territoire des communes adhérentes.

⇒ Elle a qualité notamment :

- ✓ Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable mais aussi à la collecte et au traitement des eaux usées,
- ✓ Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- ✓ Pour établir le règlement du service,
- ✓ Pour fixer le prix de l'eau.

⇒ Les missions principales du service public d'eau potable se décomposent en :

[La gestion de la ressource :](#)

Afin d'être en mesure de garantir une bonne qualité d'eau, les ressources en eau utilisées par la Communauté de Communes font l'objet d'un suivi régulier notamment grâce la protection de forages suite à la mise en place de Dossier d'Utilité Publique (DUP) et au suivi des analyses d'eaux brutes.

[Le pompage, le traitement et le stockage :](#)

La ressource est puisée dans le milieu naturel grâce à différents ouvrages de captage d'eau souterraine. Cette eau est ensuite traitée dans différentes usines avant d'être mise en distribution. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux traitées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage.

[La distribution et la vente d'eau potable :](#)

La distribution de l'eau potable se fait sous pression jusqu'au point de distribution. Les eaux produites par la Communauté de Communes ne permettent pas l'approvisionnement complet de l'ensemble des communes. L'approvisionnement est complété par des achats d'eau potable.

La Communauté de communes assure également des ventes d'eau à :

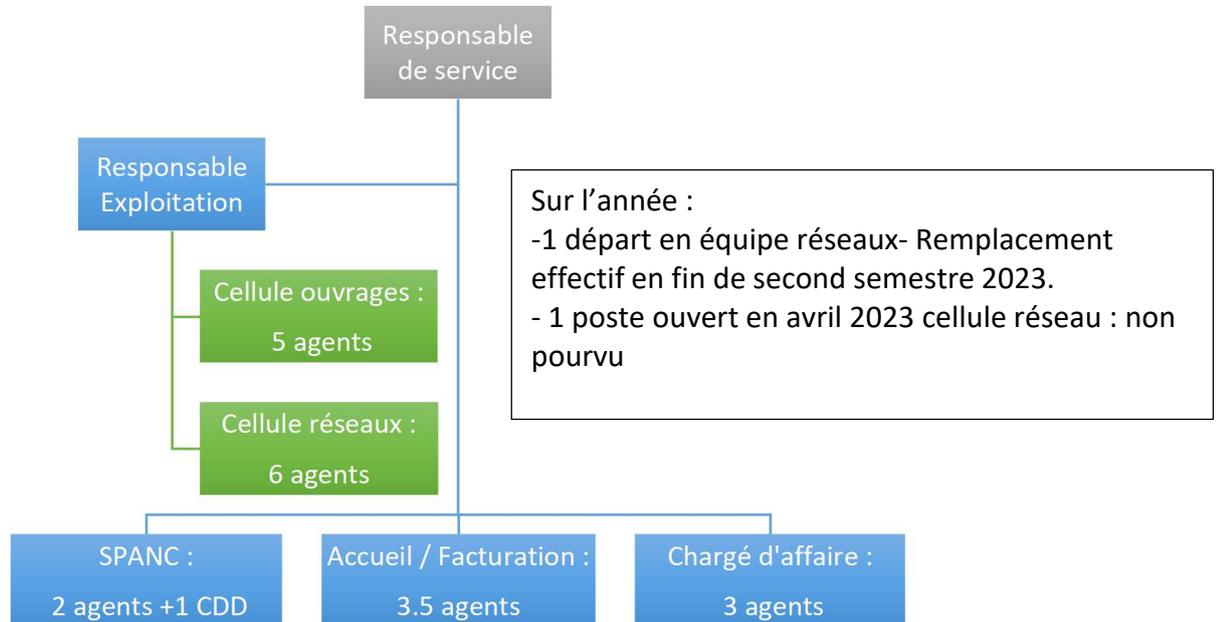
- La Commune de Loc-Brévalaire (Communauté de communes du Pays des Abers)
- Des usagers de Plouédern, de Plouguerneau, de Saint Divy

Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

1.3 Le mode de gestion

La totalité du territoire est en régie communautaire depuis le 01/01/2022.

Cette régie a été créée le 1^{er} janvier 2020 et est composée d'un effectif de 22 agents dédiés à l'exploitation de l'assainissement collectif et à la gestion clientèle, à l'assainissement non-collectif et à l'eau potable :



1.4 Bilan annuel d'activité et faits marquants

L'année 2023 est marquée par :

- Le dépôt d'un contrat de résilience Agence de l'Eau Loire Bretagne, piloté par le SEBL ;
- Un niveau de production normal sur les captages ;
- La mise en place d'une supervision unique pour l'ensemble des données de sectorisation sur le réseau d'eau potable ;
- Un chantier de renouvellements de réseau d'eau potable (Plouider).
- La mise en place de la sectorisation sur les communes de Guissény et Saint Frégant.
- Une étude pour réviser la convergence tarifaire ;

Le conseil d'exploitation s'est réuni à 5 reprises.

Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la régie, d'échanger sur les problématiques rencontrées, pour en référer ensuite au Conseil communautaire qui reste l'organe décisionnel ; le rôle du conseil d'exploitation est donc consultatif.

Sur le plan comptable, la régie communautaire dispose d'un budget annexe et d'une trésorerie distincte de celle de la Communauté.

Pour les années à venir, la CLCL prévoit :

- ↪ La mise en oeuvre d'un zonage eau potable,
- ↪ La finalisation du déploiement de la sectorisation (Lanarvily, Brignogan et Kerlouan)
- ↪ Le déploiement d'une hypervision eau et assainissement
- ↪ Poursuivre la mise à niveau du SIG (**exigence de référencement classe A en 2026**) :

2- Caractéristiques et performances techniques du service

2.1 Les usagers du service

➤ Population desservie :

Sur le périmètre de la Communauté de Communes, 17 164 points de desserte sont desservis par le réseau d'eau potable.

Par ailleurs, la CLCL a identifié 136 points de desserte sur forage, ainsi que 2 points de desserte avec un usage de l'eau de pluie en intérieur (WC – Lave-linge) raccordés à l'assainissement collectif.

La population desservie concerne aussi les entreprises, les exploitations agricoles et les collectivités locales et établissements publics.

➤ Abonnés du service d'eau potable :

Le nombre d'abonnés actifs du service de l'eau potable est de 16 564 au 31/12/2023.

Abonnés	2020	2021	2022	2023
Secteur Brignogan plages	1 014	1028		
Plouneour Brignogan Plages			2393	2154
Goulven			374	316
Plouider			995	996
Guissény	1 347	1441	1509	1403
Kerlouan	1 865	1880	2143	1908
Kernilis	613	621	636	642
Kernouës	307	312	313	316
Lanarvily	173	178	177	179
Le Folgoët	1 566	1574	1656	1674
Lesneven	4 406	4130	4068	4104
Ploudaniel	1 678	1694	1791	1794
St Frégant	408	418	417	418
St Méen	359	371	373	375
Trégarantec	266	292	287	288
DSP Plouider/Goulven/Plounéour	2 322	2322		
Total	15 911	16 261	16 569	16 564

Source : Extraction JVS le 31/12/2023

Nota :

Les usagers de Plouguerneau desservis par Guissény sont inclus dans les chiffres de Guissény.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) pour 697 kms est de 23.75 abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre total de branchements d'eau dans la base de données est de 17 012.

➤ Volume consommé :

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de :

Consommation annuelle moyenne (m ³ /hab/an)	2020	2021	2022	2023
Kernilis	159	171	115	124
Lanarvily	91	95	88	65
Plouneour Brignogan Plages	54	66	48	65
Guissény	80	74	77	64
Kerlouan	70	72	55	64
Ploudaniel	181	252	262	210
Saint Meen	87	129	139	116
Kernouës	83	85	73	68
Saint Frégant	117,38	120	110	104
Trégarantec	115,11	104	92	96
Le Folgoët	86	99	84	75
Lesneven	86	73	75	72
Plouider			54 (6 mois)	108
Goulven			43 (6 mois)	86
Moyenne globale sans Goulven-Plouider -Plouneour		91.8		
Moyenne globale			99	91

La consommation moyenne sur Ploudaniel hors Even lait Industrie est de **111 m³**

Il est constaté des écarts importants qui peuvent être expliqués par la présence de gros consommateurs sur les communes de Ploudaniel, Saint Méen, Saint Frégant et Kernilis Plouider.

2.2 Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis le prélèvement de l'eau brute jusqu'au compteur de l'abonné :

NOMBRE D'AGENTS D'EXPLOITATION	STATIONS DE PRODUCTION	SUPRESSEURS OU GROUPES DE POMPAGE	RESERVOIRS ET BACHES DE REPRISE	CAPACITE DE STOCKAGE (m³)	LINEAIRE DE RESAEAUX (KM)	LINEAIRE DE BRANCHEMENTS (KM)	COMPTEURS
11	3	4	9	6 150	697	106*	17 012

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

Le linéaire branchements est sous-estimé (nombreux branchements non cartographiés) : cartographie des nouveaux branchements effective depuis le 01/01/2022. Au 31/12/2023 196 branchements d'eau étaient fermés.

2.3 Les ressources

2.3.1 Les ressources propres au service

Les volumes prélevés correspondent aux volumes pompés dans le milieu naturel.

Ressource	Autorisation (m3/an)	Volume prélevé (m3)			
		2020	2021	2022	2023
KERNILIS	NC	62 322	61 020	50 935	60 787
LE FOLGOET	500 000	454 747	482 353	407 630	465 255
PLOUDANIEL	200 750	164 775	174 170	163 501	170 357
Total		681 844	717 543	622 066	696 399

Globalement il est constaté un retour à des volumes de prélèvements habituels, du fait d'une pluviométrie plus importante ayant permis de recharger ces nappes, peu profondes.

L'unité de production de Kernilis reste toutefois en dessous de son niveau de production possible du fait de la teneur moyenne en nitrate.

Il serait pertinent de prévoir l'implantation de piézomètres dans les puits de forage pour adapter plus finement nos temps de pompage et ainsi optimiser les temps d'arrêts de pompage.

➤ **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

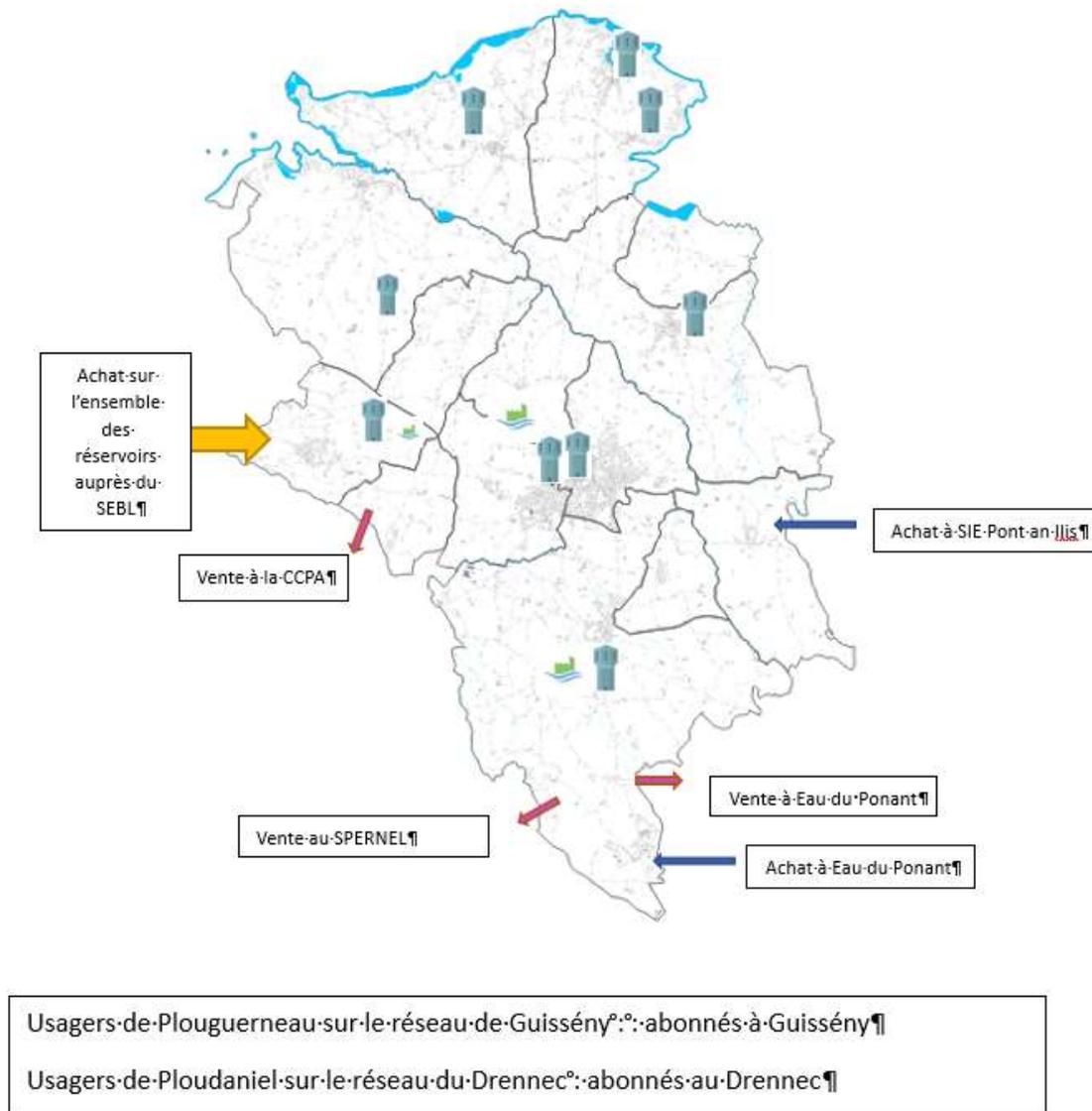
L'indice sur les trois périmètres de protection est proche de 100 % : arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Les comités de suivi des périmètres de protection sont en place. Le suivi devra être assuré dans le temps afin de permettre de valider un indice de 100 %.

2.3.2 Les volumes importés

La Communauté de Communes achète l'eau potable au Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL).

Des interconnexions entre les différents secteurs de la Communauté de communes sont également en fonctionnement.

Rappel des points d'achats et de vente :



Volumes importés (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023
SEBL / Château d'eau de Brignogan	69 502	76 535	65 858	71 806	70 035
SEBL / Châteaux d'eau de Guisseny	176 276	187 015	176 289	172 224	169 941
SEBL / Château d'eau de Kerlouan	137 479	155 609	139 948	151 397	139 850
SEBL /Château d'eau de Kernilis	46 373	76 793	74 543	72 398	84 535
SEBL / Châteaux d'eau de Lesneven	75 679	99 868	102 218	119 548	68 413
SEBL pour château d'eau de Ploudaniel	351 678	329 530	377 373	394 545	314 142
SEBL pour château d'eau de Plouider	158 056	168 404	174 013	160 065	169 766
SEBL pour château d'eau de Plounéour	68 036	75 823	81 641	77 065	82 559
SIAP (quelques abonnés de Kerlouan)		1123	667	/	
SIE (syndicat de Pont An Ilis -quelques abonnés de Saint Méen)		195	185	257	150
EDP (Eau du Ponant – usagers Sud Ploudaniel)				534	1 436
Total	1 083 079	1 170 895	1 192 550	1 220 638	1 100 827

Volume importé en baisse :

- Niveau de production des ressources propres en hausse ;
- Baisse de la consommation (notamment Even lait Industrie)

2.4 La production (sortie usine eau potable)

Volumes produits (m ³)	2020	2021	2022	2023
UEP Kernilis	62 322	61 020	50 935	60 787
UEP Lesneven	454 747	482 353	407 630	466 083
UEP Ploudaniel	164 775	174 170	163 501	165 517
Total	681 844	717 543	622 066	692 387

2.5 la distribution

2.5.1 les volumes exportés

Vente à Loc-Brévalaire : 9 486 m³ facturés pour l'année 2023 à la CCPA.

Vente vers saint Divy : 1 673 m³ (relève sur tournée Ploudaniel). Facturation au client Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (véolia).

Vente vers Plouédern : 353 m³. Facturation à Eau du Ponant

Le territoire communautaire exporte 11 512 m³.

2.5.2 La distribution d'eau sur le territoire

2.5.2.1 Les volumes mis en distribution et volumes vendus

➤ Volume mis en distribution :

Production + importations -export

Volumes mis en distribution (m ³)	2021	2022	2023
Secteur Brignogan	65 858	71 806	70 035
Secteur Guissény/St Frégant	176 289	172 224	169 941
Secteur Kerlouan	139 948	151 397	139 850
Secteur Kernilis/Lanarvily	135 473	113 215	134 763
Secteur Lesneven/Le Folgoët/Kernouës	584 571	527 471	533 290
Secteur Ploudaniel/ Trégarantec /Saint Meen	551 543	565 304	478 976
Dont Even lait industrie	225 117	267 047	167 867
Plouider/Goulven	174 013	160764	169 766
Secteur Plounéour	81 641	77 065	82 559
Total	1 909 336	1 851 720	1 781 702

Zoom sur la consommation du site EVEN :

Année	2020	2021	21-20	2022	22-21	2023	23-22
Consommation	185 841	225 117	+21.1 %	267 047	+18.62 %	167 857	- 37.14 %

La consommation d'Even lait en inférieur à leur engagement contractuel de 200 000 m³ /an.

➤ Typologie d'abonnés :

- Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- Les abonnés non domestiques sont ceux qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'Agence de l'eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent, notamment les industriels. La liste de ces établissements est fournie chaque année par l'Agence de l'eau lors de la notification du taux de la redevance applicable l'année suivante.

Notification par l'Agence de l'eau pour des établissements du territoire en 2023 :

- ↳ *Even Lait industrie (Ploudaniel)*
- ↳ *ELIS (Ploudaniel)*

- Pour les consommations d'eau des établissements **dont l'activité principale est considérée comme non domestique** et qui ne sont pas directement redevables de l'agence : elle est calculée sur les 6 000 premiers mètres cube.

Redevance pollution domestique - catégories plafonnées
Industrie agroalimentaire (usines) dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> • vinification, élevage des vins, distillation, conditionnement • brasserie et conditionnement • fabrication de jus de fruits, de boissons gazeuses, d'eaux minérales, conditionnement • sucreries • conserveries • choucrouterie, fabrication de levures • abattoirs, préparation et conditionnement de viandes • préparation et conditionnement de légumes • préparation et conditionnement de poissons • condiment, chocolaterie et confiserie de gros • minoterie, fabrication de pâtes alimentaires • raffinage de café • laiteries, fromageries
Industries extractives (sites)
Industries manufacturières (usines)
Industrie de la pâte à papier, des papiers et des cartons
Pisciculture
Raffinage, industrie nucléaire
Usines chimiques, métallurgiques, sidérurgiques
Usines de production d'énergie, de construction mécanique
Traitement de surface, gravure
Verrerie, cimenterie
Fabrication de matériaux de construction
Scierie, menuiserie industrielle et traitement du bois
Industrie du caoutchouc
Fabrication de fibres synthétiques
Industrie des corps gras et des détergents, fabrication de produits d'hygiène et de soins du corps
Industrie de la laine (lavage, dégraissage), des tissus (filature, bonneterie, rouissage, création de vêtements...)
Industrie des peaux (tanneries, mégisseries)
Fabrication de chaussures
Blanchisseries, teintureries et apprêts
Activités de défense et d'armement (hors casernes)
Activité de laboratoire de recherche
Commerce de gros (stockage et plateforme), centres de logistique
Activités de transport (réparation, nettoyage de véhicules et de matériel ferroviaire), y compris centres de tris postaux
Cliniques vétérinaires et chenils
Collecte et traitement des déchets
Construction - BTP, marbreries et centrales à béton (sites et usines)
Garages, réparation automobile
Cliniques, hôpitaux généraux de médecine ou de chirurgie
Usines de potabilisation de l'eau

- Certains abonnés sont exonérés de la redevance pollution :

Redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte domestiques : catégories exonérées	
Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte domestiques - catégories exonérées	
Abreuvoirs	
Arrosages jardins (sous réserve d'un branchement spécifique)	
Branchements prés	
Irrigation	
Bornes fontaines	
Branchement pour travaux de voirie	
Lavoirs publics	
Bouches d'arrosage espaces verts	
Cimetières	
Bornes et poteaux incendies	
Bouches de lavage de rues	
Chasse d'égout	
Chantiers de BTP (hors locaux administratifs)	
Fourniture d'eau à d'autres services publics de distribution d'eau	
Fabrication de neige artificielle	
Établissements directement redevables à l'agence (liste fournie par l'agence)	
Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte domestiques - catégorie redevable sur les seules consommations domestiques	
Élevages - sous réserve d'un comptage, le volume des bâtiments d'élevage est déduit du volume consommé	

Typologie d'abonnés dans la base abonnés	2021	2022	2023
Abonnés sans redevance pollution	38	48	44
Abonnés avec plafonnement :	0	0	0

Un travail de premier niveau a été réalisé en 2021 sur les natures d'abonnés.

En 2022, des points de desserte éligibles ont reçu un courrier les invitant à planifier un rendez-vous de contrôle sur site pour vérifier leur éligibilité.

En 2023, certains points de desserte exonérés ont été contrôlés.

➤ **Volume consommé autorisé :**

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

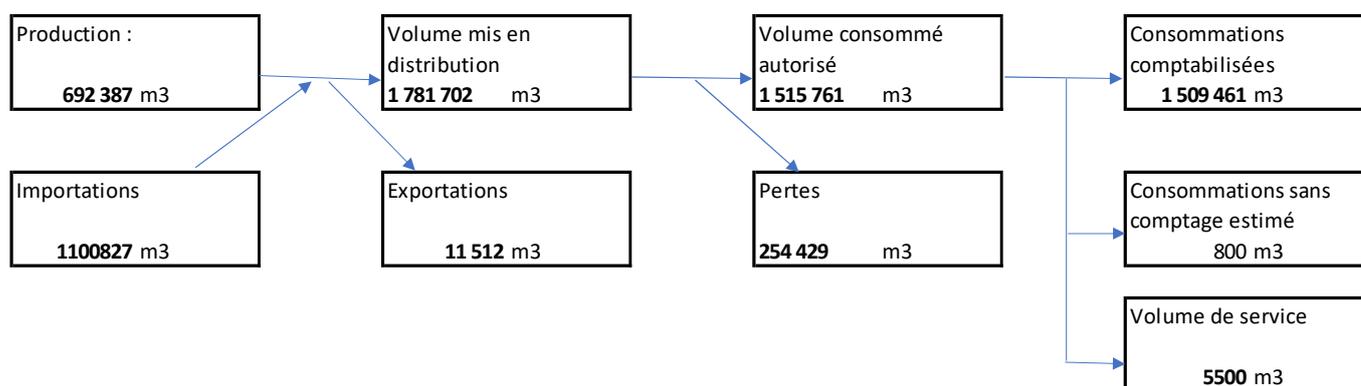
Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc... Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour l'hydrocurage ou la purge du réseau. Cette donnée est estimée à 1 % du volume total.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

Volumes consommés autorisés (m³)	2021	2022	2023
Volumes comptabilisés	1 468 176	1 662 257	1 509 461
Consommations sans comptage	700	800	800
Volume de service	5 000	5500	5500
Total	1 473 876	1 668 557	1 515 761

2.5.2.2 Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2023



En 2023, le territoire communautaire a importé 61.4% du volume mis en distribution (pourcentage en baisse / 2022 du fait du niveau de production des captages et d'une baisse de la consommation).

Le volume de perte est de 254 429 m³ sur l'ensemble du territoire communautaire, soit un rendement des réseaux d'eau potable communautaire de **85.17 %**.

Le calcul est réalisé pour la première année pour l'ensemble du territoire.

Il est possible de mesurer un taux de perte moyen par unité de desserte, à l'approximation des bâts pris sur un autre système de desserte et sans les volumes sans comptage et volume de service. En appliquant systématiquement le même biais, une comparaison annuelle devient possible

Unité de desserte	Volume mis en distribution m3	Consommation comptabilisées m3	Rendement
Brignogan- Plouneour Trez	152 594	139 221	91.2
Goulven Plouider	169 766	134 787	79.4
Guissény /Saint Frégant	169 941	133 753	78.7
Lesneven/Le Folgoët/ Kernoues	533 290	441 163	82.7
Ploudaniel/Trégarantec/Saint Meen	311 109	270 528	87
Kernilis Lanvarvily	134 763	91 374	67.8
Kerlouan	139 850	121538	86.9

Plan d'action :

- La sectorisation est en place sur le secteur de Kernilis mais sa prise en main par le service a débuté fin 2023.
- Exploitation de la nouvelle sectorisation Guissény- Saint Frégant mise en service fin 2023.
- Remplacement planifié des compteurs export Lanarvily et Loc Brevalaire par des débitmètres.
- Mise en place d'une sectorisation sur les communes de Kerlouan et Brignogan

2.5.2.3 Le réseau de distribution

➤ Stockage et surpression :

Les ouvrages du territoire sont répertoriés dans le tableau suivant :

Communes	Nb Réservoirs	Vol_Réservoir (m3)
Brignogan-plages	1	200 m3
Guissény	1	350 m3
Guissény	1	300 m3
Kerlouan	1	1 000 m3
Kernilis	1	150 m3
Kernouës	0	
Lanarvily	0	
Le Folgoët	0	
Lesneven	2	2 100 m3
Ploudaniel	1	1 000 m3
Hydrostabilisateur	1	
Saint Frégant	0	
Saint Méén	0	
Plouider	1	750 m3
PratMeur Surpresseur	1	
Plounéour	1	300 m3
Trégarantec	0	

➤ Linéaire de réseau :

AEP						
Commune	Conduites principales en mètres	Branchements en mètres	% de matériaux renseignés	% de diamètres renseignés	% d'années de pose renseignées	% de période renseignée
Goulven	39 014	3 311	100%	100%	60%	60%
Guissény	82 110	21 377	42%	43%	14%	14%
Kerlouan	78 068	35 669	40%	38%	9%	8%
Kernilis	36 483	1 921	15%	21%	5%	5%
Kernouës	17 393	910	86%	88%	86%	68%
Lanarvily	14 909	2 180	37%	21%	77%	77%
Le Folgoët	43 811	6 835	72%	73%	90%	75%
Lesneven	73 604	8 125	70%	72%	73%	66%
Ploudaniel	120 519	11 887	69%	70%	92%	89%
Plouider	63 666	3 990	100%	100%	68%	68%
Plounéour-Brignogan-Plages	66 688	3 118	83%	90%	65%	65%
Saint-Frégant	22 701	2 802	4%	5%	76%	76%
Saint-Méen	21 716	2 009	62%	62%	90%	76%
Trégarantec	16 835	2 750	100%	53%	84%	83%
Total	697 516	106 883	63%	60%	63%	59%

La connaissance patrimoniale (matériaux et diamètre) s'améliore de 2 % en 2023 grâce à un travail d'exploitation des données récupérées lors des créations de branchements, de réparation de casse, analyse des plans de récolement.

➤ Branchements :

- ⇒ 75 branchements d'eau ont été créés en 2023 (contre 95 en 2022).
- ⇒ 85 poses de compteurs sur terrain viabilisé (contre 124 en 2022)

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023 en France est de 98 points

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la CLCL a été recalculé en prenant en compte la non atteinte du nombre de points des parties A+B permettant de prendre en compte la partie C.

Ce chiffre chute fortement à **37/120**.

La progression sera complexe. Il convient de d'améliorer fortement le niveau de connaissance sur l'année de pose des réseaux en priorité sur les communes de Kerlouan- Guissény et Kernilis en retrouvant les plans de récolement.

2.6 Interventions et travaux sur le territoire

➤ Intervention sur les ouvrages de production/stockage :

Lavage des réservoirs

SITE	2021	2022	2023
Ploudaniel	01/04/2021	27/11/2022	06/06/2023
Ploudaniel bâche eau brute		10/11/2022	
Brignogan	25/03/2021	10/05/2022	13/04/2023
Guissény	25/03/2021 30/03/2021	03/05/2022 05/05/2022	13/04/2023 09/05/2023
Kernilis	30/03/2021	10/05/2022	11/04/2023
Kernilis bâche eau brute		10/11/2022	
Plounéour Trez		05/05/2022	09/05/2023
Plouider		12/05/2022	04/05/2023
Lesneven		17/05/2022 19/05/2022	11/04/2023 01/06/2023
Lesneven bâche eau brute		02/06/2022	
Lesneven bâche eau traitée		31/05/2022	
Kerlouan	29/11/2021	24/05/2022	11/05/2023

➤ Renouvellements :

↳ Travaux de renouvellement sur les ouvrages de production/stockage

RENOUVELLEMENT SUR LES INSTALLATIONS	
Site	Travaux réalisés
Captage Roudous	Révision complète pompe- Renouvellement clapet anti retour refoulement
Unité production Lannuchen	Renouvellement de 2 vannes – Renouvellement sonde pH

↳ Taux moyen de renouvellement des canalisations

Le linéaire de canalisations renouvelées est systématiquement enregistré en date de fin de chantier.

En 2023, 471 ml de réseaux eau potable ont été renouvelés. Cette donnée ne comprend pas les renouvellements de branchements.

Report d'un tronçon à renouveler sur la commune de Plouneour Brignogan Plages du fait de la hauteur des nappes phréatiques

Année	2020	2021	2022	2023
Linéaire	3526.45	1902	1989	471
Taux	0.64	0.29	0.29	0.06

⇒ Listes des principaux tronçons renouvelés :

Commune	Localisation	Longueur renouvelé (ml)
Plouider	Rue de lesneven	471
TOTAL		471

Le renouvellement des réseaux est de 0.06 % en moyenne sur l'ensemble du territoire communautaire.

Un renouvellement de environ 1 % est nécessaire pour permettre une bonne gestion de la durée de vie des réseaux d'eau potable.

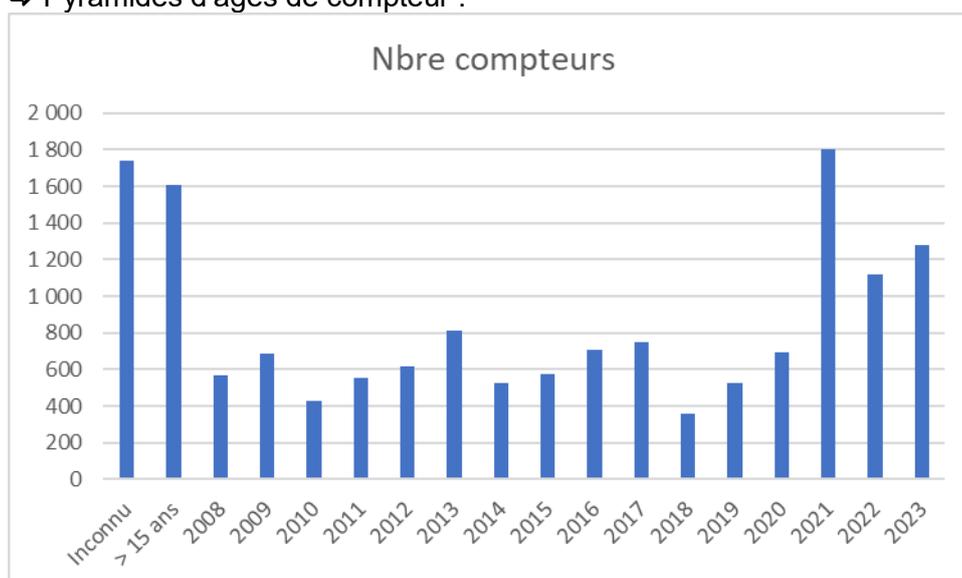
↳ Taux de renouvellement des compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	2023
Parc de compteurs	16 807	17 132	16 980
Nombre de compteurs renouvelés	1 228	802	867
Taux de compteurs renouvelés	7.31	4.68	5.1
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	6 008	5 461	4610

En 2023, 867 compteurs, tous diamètres confondus, ont été renouvelés, soit ,5.1 % du parc compteurs.

Fin 2023, environ 4 610 des compteurs ont un âge supérieur à 15 ans.

⇒ Pyramides d'âges de compteur :



L'objectif de 1200 compteurs n'a pas été atteint du fait d'un poste non pourvu.

Pour rappel : Un arrêté du 6 mars 2007 précise les règles applicables en matière de vérification périodique des compteurs d'eau. La réglementation prévoit qu'un compteur doit être vérifié tous les 15 ans puis tous les 7 ans.

➤ Travaux sur le réseau :

↳ *Extension du réseau d'eau potable*

Les travaux de création de réseaux ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Taux moyen de renouvellement des canalisations ».

Toute demande d'extension est chiffrée puis proposée au conseil d'exploitation qui émet un avis suivant le nombre d'habitations concernées, le linéaire de réseaux à créer, le coût des travaux. Absence d'extension de réseau en 2023.

↳ *Branchements neufs*

75 branchements neufs ont été réalisés en 2023, ainsi que 85 poses compteurs en citerneau (opérations d'aménagement de lotissement).

2.7 Les performances du réseau

2.7.1 Le rendement

➤ Définition :

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumes produits} + \text{volumes achetés en gros (importé)}}$$

➤ Rendement du service :

Le rendement du réseau est encadré par la loi Grenelle 2 qui impose un seuil minima à atteindre de 85 %.

Au total, le rendement moyen calculé est de **85.17 %** soit au seuil imposé par la loi Grenelle 2.

Le système de sectorisation a été exploité en 2023, mais le départ d'un agent spécialisé dans l'analyse des données et la recherche de fuite handicape le service..

Compte tenu des modes de desserte sur certaines communes (bouclage, réseau traversant), le calcul du rendement sur plusieurs communes est peu fiable.

Les communes de Guissény et Saint Frégant ont été équipées au dernier trimestre 2023. En, 2024, il est prévu d'équiper les communes de Kerlouan- Brignogan , puis en 2024 Kerlouan, Brignogan, le départ Lanarvily et Loc Brévalaire.

L'ensemble de la sectorisation est dorénavant accessible sur une unique supervision, accessible à l'atelier.

Un important travail de formation d'agents réseau eau potable doit être mis en oeuvre en 2024.

2.7.2 L'indice linéaire des volumes non comptés : P 105.3

➤ **Définition :**

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

➤ **Indice linéaire des volumes non comptés du service :**

Aucune exigence réglementaire ou contractuelle n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3].

L'indice linéaire des volumes non comptés est globalement de 1.069 m³/km/j.

2.7.3 L'indice linéaire de pertes : P 106.3

➤ **Définition :**

L'Indice Linéaire des Pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	< 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP ≥ 4	ILP ≥ 8	ILP ≥ 15

L'Indice Linéaire de Pertes de 1,04 m³/j/km soit une catégorie de réseau niveau BON.

2.7.4 L'indice linéaire de consommation ILC

$$ILC = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} \times 365}$$

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m³/km/j)	< 10	10 ≤ ILC < 30	≥ 30

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'indice linéaire de consommation est 6,00 m³/km/j. Le réseau est donc RURAL.

2.8 La qualité de l'eau P101.1 et P102.1

➤ Analyse de l'eau :

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les critères et fréquences sont définis par l'Arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution,

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité des analyses de l'ARS en 2023 sur les paramètres biologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1] est détaillé par secteur ci-dessous :

Unité de distribution de Kersulant (Kernilis) :

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : KERNILIS (KERSULANT)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par le captage d'eau souterraine de KERSULANT à KERNILIS et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).</p> <p>L'eau est traitée à l'unité de production de KERSULANT à KERNILIS et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.</p> <p>Votre réseau alimente KERNILIS et LANARVILY, soit ±1850 personnes. Le responsable des Installations est la CC LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 39,4 mg/L Valeur maxi : 43 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,07 microgramme/L (2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin)

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 14,7 °f Valeur maxi : 16 °f
CARBONÉ ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,764 mg(C)/L Valeur maxi : 0,87 mg(C)/L

Unité de distribution de Kerlaouen (Le Folgoët) :

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

**ZONE DE DISTRIBUTION : LESNEVEN (KERLAOUE)**

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages de LANNUCHEN et KERGOFF et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de KERLAOUE.</p> <p>Votre réseau alimente LESNEVEN, LE FOLGOET et KERNOUE, soit ±11200 personnes.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 29,8 mg/L Valeur maxi : 33 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,055 microgramme/L (atrazine déséthyl)

Quelques conseils	
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
 ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 14,9 °f Valeur maxi : 16 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 0,174 mg(C)/L Valeur maxi : 0,5 mg(C)/L

Unité de distribution de Poulpry (Ploudaniel) :

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

**ZONE DE DISTRIBUTION : PLOUDANIEL (POULPRY)**

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par le captage d'eau souterraine de ROUDOUS et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).

L'eau est traitée à l'unité de production de POULPRY et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.

Votre réseau alimente PLOUDANIEL et TREGARANTEC, soit ±4400 personnes. Le responsable des Installations est la CC LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**BACTÉRIOLOGIE****A** Très bonne qualité

Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES**A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : **33,9 mg/L**
Valeur maxi : **38 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS**A** Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **221**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L**
(2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin)

Quelques conseils**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

MAUVEUR-CHALEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**DURETÉ**

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : **13,4 °f**
Valeur maxi : **15 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau. Indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : **0,48 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,52 mg(C)/L**

➤ Problématique du plomb :

Le Code de la Santé Publique prévoit une teneur limite en plomb restrictive à compter du 25 décembre 2014 dont l'assurance du respect nécessite en principe la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

Sur le territoire, un certain nombre de branchements sont encore en plomb. Le service identifie ceux-ci lors de la relève, des interventions.

Branchements plomb	2021	2022	2023
Nombre de branchements plomb identifiés au 1 ^{er} Janvier de l'année	35	32	20
Taux de branchements plomb	0.21	0.12	0.07
Branchements plomb supprimés au cours de l'exercice	3	15	8
Nouveaux branchements plomb identifiés		3	0

2.9 Démarche Développement Durable

Depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, les mesures en faveur du Développement Durable sont variées et comptent notamment parmi les points suivants :

- Opération de boisement sur le périmètre captage : 6 hectares ont été boisés avec des espèces permettant de fixer l'azote. Plusieurs essences d'arbres ont été plantées.
- Une étude pour installer une centrale photovoltaïque au sol a été lancée en 2020 par la CLCL. C'est ainsi 17 ha qui pourraient être équipés, représentant une autonomie énergétique des foyers de la CLCL de l'ordre de 30 %.
- Essai de pilotage d'un bassin d'aération de station d'épuration par un outil d'intelligence artificielle afin de réduire la consommation électrique. L'objectif à terme est équipé 3 stations d'épuration et d'implanter si possible des panneaux photovoltaïques en auto consommation.

2.10 Le service aux usagers

↳ Les branchements neufs

Ouverture de branchements	2021	2022	2023
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (en jour)	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés
Taux de respect du délai ¹¹ [P152.1]	100 %	100 %	100 %

↳ Les interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] : 10 casses en 2023 ayant entraîné une rupture de l'alimentation.

	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.18] (nb/1000 abonnés)	1.72	1.61	0.603

Les casses font l'objet d'une saisie directement depuis début 2021 sur le SIG en mode déporté.

➤ Gestion clientèle :

↳ La gestion des usagers

Le service s'est doté d'un outil permettant d'établir de manière automatique une statistique des appels

Le taux de prise en charge des appels est de 74 % sur l'année, en baisse de 4 % / 2022. Ceci peut notamment s'expliquer par l'absence d'un agent affecté à mi-temps au service accueil et non remplacé pendant 4 mois.

Le nombre de mails n'est pas évalué.

Volume de demandes en moyenne par semaine :

- ✓ 43 personnes accueillies
- ✓ 140 mails
- ✓ 167 appels

*Fermeture au public du service le jeudi matin.

↳ Les réclamations

Le taux de réclamations [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

L'origine (appel, mail, écrit) n'est pas prise en compte. L'indicateur est de fait sur-estimé (enregistrement par le service des réclamations orales).

Le nombre de réclamations enregistrées dans le logiciel est de 138.

	2021	2022	2023
Taux de réclamations écrites P155.19 (u/1000 abonnés)	4.43	4.21	8.33

↳ *Les impayés*

	Taux d'impayés sur les factures de l'année [P154.0] (%)	Montant
2021	2.39%	60 586 €
2022	1.867 %	48 950 €
2023	1.9 %	45 233 €

↳ *Les abandons de créances et versements à fond de solidarité*

La CLCL n'effectue pas de versement à un fond de solidarité.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0] (€)	2021	2022	2023
Abandons de créances	162.14 €	787.38 €	519.22 €
Admission en non-valeurs		7 712.52 €	15 043.92 €

↳ *Loi Oudin Santini*

La CLCL réalise des dons à des associations œuvrant pour la facilitation de l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement.

Amitié Madagascar Bretagne	Actions d'amélioration d'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar	2 000 €
Evit Bugale Ar Bed (EBB)	Accès à l'eau villages du Togo	3 000 €

3 Le prix des services de l'eau potable

3.1 Les modalités de tarification

➤ Part fixe et part variable

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part fixe (abonnement) et de la part variable (tranche des consommations et tarifs associés) de la Communauté de Communes applicables. Elles permettent d'équilibrer le budget « eau » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

Lors de la prise de compétences, les élus communautaires ont choisi de faire converger progressivement les tarifs de l'eau potable de toutes les communes vers un seul tarif unique sur tout le territoire de la CLCL. La durée de cette convergence a été fixée à 12 ans, soit jusqu'en 2032. Le tarif de convergence a été évalué en fonction d'une étude patrimoniale détaillée et d'un plan pluriannuel d'investissement.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès de l'exploitant des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à l'ancienne « redevance prélèvement »).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

La CLCL ne répercute pas sur la facture des abonnés la somme relative à la redevance préservation de la ressource.

Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les parts fixes et variables sont assujetties à taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

↳ 5,5 % pour le service d'eau potable

Les travaux sont soumis au taux de TVA de :

↳ 20 % sur l'habitation de moins de 2 ans ou les locaux professionnels

↳ 10 % sur l'habitat de plus de 2 ans

3.2 Le prix de l'eau potable

3.2.1 La facture 120m³

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable au m³ est le suivant :

Prix au 1er janvier (€TTC/m ³)	2019	2020	2021	2022	2023
Plouneour-Brignogan-Plages	2,17 €	2,17 €	2,17 €	2,18	2.42
Guissény	1,95 €	1,95 €	1,97 €	1.99	2.23
Kerlouan	1,85 €	1,88 €	1,91 €	1.95	1.97
Kernilis	1,55 €	1,59 €	1,65 €	1.70	1.94
Kernouës	1,84 €	1,85 €	1,88 €	1.91	2.15
Lanarvily	1,64 €	1,67 €	1,72 €	1.77	2
Le Folgoët	2,25 €	2,24 €	2,24 €	2.24	2.47
Lesneven	1,97 €	1,99 €	2,01 €	2.02	2.26
Ploudaniel	1,73 €	1,77 €	1,81 €	1.85	2.09
St Frégant	1,80 €	1,82 €	1,85 €	1.89	2.12
St Méen	2,07 €	2,08 €	2,09 €	2.11	2.04
Trégarantec	1,69 €	1,71 €	1,76 €	1.80	2.04
Goulven				2.16	2.42
Plouider				2.19	2.42
Goulven-Plouider-Plouneour Trez	2,12 €	2,14 €	2,14 €		

3.2.2 Comparaison nationale et départementale du prix de l'eau potable

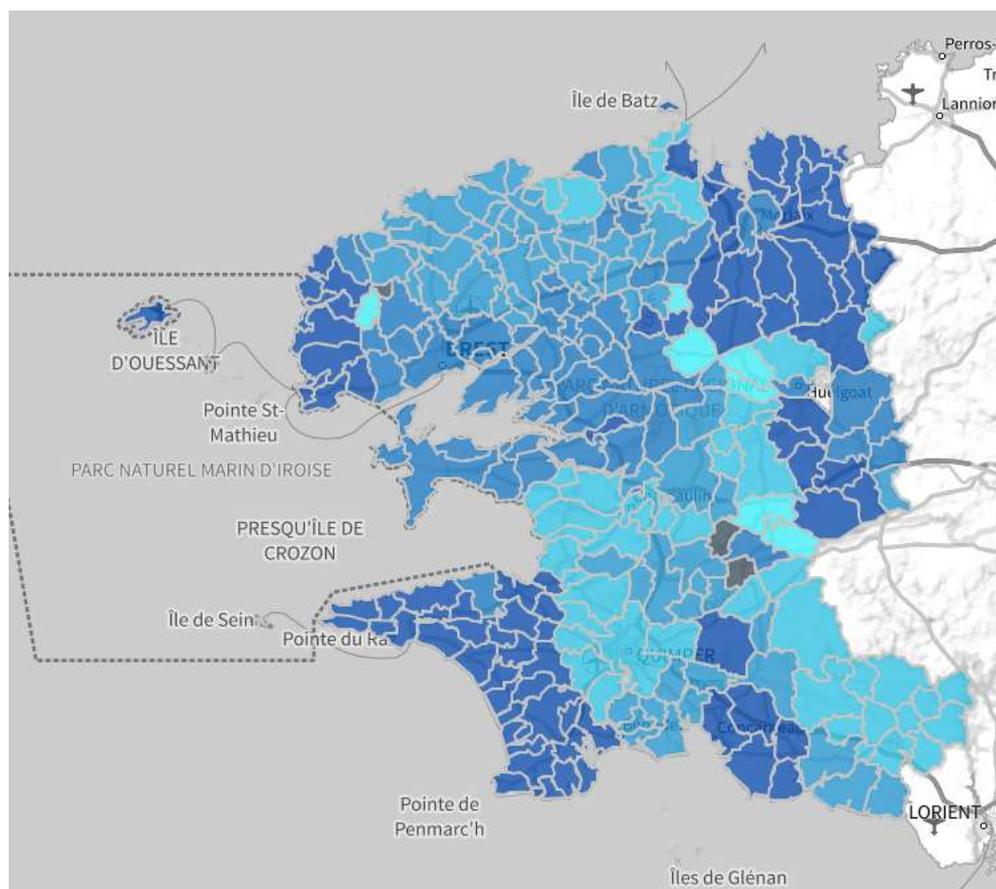
En 2021 le prix moyen de l'eau potable :

↪ *sur la France entière : 2,13 € TTC/m³*

Sur le département du Finistère*, le prix de l'eau potable en 2023 est de :

↪ *moyenne départementale : 2,37 € TTC/m³*

**sources : SISPEA*



Au 1er janvier 2023, le prix de l'eau potable sur le territoire communautaire est variable suivant les communes. Il dépend :

- ↪ *des tarifs de la commune fixés avant le transfert de compétences au 01/01/2020*
- ↪ *du rythme de convergence sur 12 ans*

La Communauté de communes réalise une convergence tarifaire de 12 ans sur son territoire pour harmoniser le prix de l'eau potable à un tarif cible de 2.19 €TTC/m³ (valeur pour 120 m³).

Une réflexion a été menée en 2023 afin de revoir :

- La grille et les tranches
- Le tarif associé à chaque nouvelle tranche (grille progressive ou dégressive)
- La durée de la convergence

La nouvelle convergence tarifaire sera effective en 2026 (réduction du temps de convergence).

Elle prend en compte :

- Le programme investissements prévu par le service sur les 10 prochaines années ;
- Les évolutions tarifaires de la vente d'eau du SEBL : le prix de vente suer une tranche donnée ne peut être inférieur au prix d'achat ;
- La mise en place d'un tarif progressif, conforme aux exigences fixées par le programme de résilience de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sans pénaliser les « gros consommateurs » que sont les élevages laitiers, quelques industriels

3.2.3 Décomposition du prix de l'eau potable

La CLCL a fixé par délibération les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice.

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2023 – base 120 m³

3.2.3.1 Plounéour-Brignogan-Plages

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	56,5000	1 u.	56,50	3,11 (5,5%)	59,61
Conso. tranche 1 (de 0 à 36 m³)	1,6200	36 m ³	58,32	3,21 (5,5%)	61,53
Conso. tranche 2 (de 37 à 40 m³)	1,2400	4 m ³	4,96	0,27 (5,5%)	5,23
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m³)	1,4900	80 m ³	119,20	6,56 (5,5%)	125,76
Conso. tranche 4 (de 201 à 400 m³)	1,2600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 400 m³)	0,9200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous total eau					290,11

3.2.3.2 Guissény

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	61,5300	1 u.	61,53	3,38 (5,5%)	64,91
Conso. tranche 1 (de 0 à 25 m³)	0,7200	25 m ³	18,00	0,99 (5,5%)	18,99
Conso. tranche 2 (de 26 à 40 m³)	1,3000	15 m ³	19,50	1,07 (5,5%)	20,57
Conso. tranche 3 (de 41 à 100 m³)	1,5500	60 m ³	93,00	5,12 (5,5%)	98,12
Conso. tranche 4 (de 101 à 200 m³)	1,2900	20 m ³	25,80	1,42 (5,5%)	27,22
Conso. tranche 5 (de 201 à 300 m³)	1,0600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (> à 300 m³)	0,9200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous total eau					267,79

3.2.3.3 Kerlouan

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	60,8100	1 u.	60,81	3,34 (5,5%)	64,15
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,8300	30 m ³	24,90	1,37 (5,5%)	26,27
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,1800	10 m ³	11,80	0,65 (5,5%)	12,45
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,1300	80 m ³	90,40	4,97 (5,5%)	95,37
Conso. tranche 4 (de 201 à 300 m ³)	1,1900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 301 à 500 m ³)	0,8500	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (> à 500 m ³)	0,7900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS					
	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous total eau					236,22

3.2.3.4 Kernilis

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	52,7700	1 u.	52,77	2,9 (5,5%)	55,67
Conso. tranche 1 (de 0 à 40 m ³)	0,9300	40 m ³	37,20	2,05 (5,5%)	39,25
Conso. tranche 2 (de 41 à 150 m ³)	1,1800	80 m ³	94,40	5,19 (5,5%)	99,59
Conso. tranche 3 (de 151 à 200 m ³)	1,0200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 4 (de 201 à 500 m ³)	0,7800	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 500 m ³)	0,7600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS					
	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					232,49

3.2.3.5 Kernouës

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	51,3500	1 u.	51,35	2,82 (5,5%)	54,17
Conso. tranche 1 (de 0 à 40 m ³)	1,1400	40 m ³	45,60	2,51 (5,5%)	48,11
Conso. tranche 2 (de 41 à 200 m ³)	1,3900	80 m ³	111,20	6,12 (5,5%)	117,32
Conso. tranche 3 (> à 200 m ³)	1,1600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS					
	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					257,58

3.2.3.9 Ploudaniel

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	49,5600	1 u.	49,56	2,73 (5,5%)	52,29
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,6700	30 m ³	20,10	1,11 (5,5%)	21,21
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,2400	10 m ³	12,40	0,68 (5,5%)	13,08
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,4900	80 m ³	119,20	6,56 (5,5%)	125,76
Conso. tranche 4 (> à 200 m ³)	0,8400	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS					
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
sous total eau					250,32

3.2.3.10 St Frégant

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	58,4600	1 u.	58,46	3,22 (5,5%)	61,68
Conso. tranche 1 (de 0 à 40 m ³)	1,0600	40 m ³	42,40	2,33 (5,5%)	44,73
Conso. tranche 2 (de 41 à 150 m ³)	1,3100	80 m ³	104,80	5,76 (5,5%)	110,56
Conso. tranche 3 (de 151 à 200 m ³)	1,0900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 4 (de 201 à 500 m ³)	0,8600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 500 m ³)	0,7800	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS					
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					254,95

3.2.3.11 St Méen

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	69,5500	0,5 u.	34,78	1,91 (5,5%)	36,69
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,6400	30 m ³	19,20	1,06 (5,5%)	20,26
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,3500	10 m ³	13,50	0,74 (5,5%)	14,24
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,6000	80 m ³	128,00	7,04 (5,5%)	135,04
Conso. tranche 4 (> à 200 m ³)	1,1300	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
			TOTAL T.T.C. (€)		244,21

3.2.3.12 Trégarantec

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	51,3500	1 u.	51,35	2,82 (5,5%)	54,17
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,1400	30 m ³	34,20	1,88 (5,5%)	36,08
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,0000	10 m ³	10,00	0,55 (5,5%)	10,55
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,2500	80 m ³	100,00	5,5 (5,5%)	105,50
Conso. tranche 4 (de 201 à 500 m ³)	1,0200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 500 m ³)	0,6800	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
			TOTAL T.T.C. (€)		244,28

3.2.3.13 Plouider

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	76,3900	1 u.	76,39	4,2 (5,5%)	80,59
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,3300	30 m ³	39,90	2,19 (5,5%)	42,09
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,1500	10 m ³	11,50	0,63 (5,5%)	12,13
Conso. tranche 3 (de 41 à 80 m ³)	1,4000	40 m ³	56,00	3,08 (5,5%)	59,08
Conso. tranche 4 (de 81 à 130 m ³)	1,4000	40 m ³	56,00	3,08 (5,5%)	59,08
Conso. tranche 5 (de 131 à 200 m ³)	1,3200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 201 à 1000 m ³)	0,9900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	0,8900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
sous total eau					290,95

3.2.3.14 Goulven

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	76,3900	1 u.	76,39	4,2 (5,5%)	80,59
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,3300	30 m ³	39,90	2,19 (5,5%)	42,09
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,1500	10 m ³	11,50	0,63 (5,5%)	12,13
Conso. tranche 3 (de 41 à 80 m ³)	1,4000	40 m ³	56,00	3,08 (5,5%)	59,08
Conso. tranche 4 (de 81 à 130 m ³)	1,4000	40 m ³	56,00	3,08 (5,5%)	59,08
Conso. tranche 5 (de 131 à 200 m ³)	1,3200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 201 à 1000 m ³)	0,9900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	0,8900	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
sous total eau					290,95

3.3 Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2023

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable cumulé avec celui de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Commune	Prix au 1er janvier (€TTC/m ³)				Evolution 23/22
	2020	2021	2022	2023	
Le Folgoet	4,06	4,09	4.26	4.69	+11 %
Lesneven	3,76	3,84	4	4.45	11,1 %
Ploudaniel	3,66	3,72	3.95	4.31	10,9 %
Plouider	4,16	4,18	4.25	4.64	10,9 %
Plounéour-Brignogan-Plages	4,90	4,91	4.75	5.21	10,9 %
Secteur Plounéour	4,87	4,87			
Guissény	4,56	4,59	4.63	5.10	11 %
Kerlouan	4,50	4,53	4.57	4.84	10,5 %
Goulven			5.19	5.45	10,5 %

Sur ce tableau de synthèse n'apparaissent que les communes en assainissement collectif.

3.3.1 L'évolution du prix de l'eau potable

➤ Périmètre en régie

Les tarifs sont modifiés, le cas échéant, par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020.

3.4 Les éléments financiers du service

3.4.1 Compte administratif

BUDGET EAU- COMPTE FINANCIER 2023

Chapitre		Réalisations 2022	Prévisions 2023	Réalisations 2023	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2023/2022
Dépenses d'exploitation		3 117 111,21 €	4 199 323 €	3 294 821,58 €	78,46%	105,70%
011	Charges à caractère général	1 407 452,55 €	1 656 205,00 €	1 367 184,69 €	82,55%	97,14%
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 885,61 €	778 181,00 €	734 483,15 €	94,38%	108,35%
014	Atténuation de produits	421 264,00 €	470 000,00 €	466 832,00 €	99,33%	110,82%
65	Autres charges de gestion courante -	14 159,85 €	37 005,00 €	19 356,44 €	52,31%	136,70%
66	Charges financières	45 872,72 €	57 000,00 €	56 497,25 €	99,12%	123,16%
67	Charges exceptionnelles & titres annulés	28 878,34 €	55 000,00 €	52 199,17 €	94,91%	180,76%
68	Dotations (créances douteuses)	10 000,00 €	10 000,00 €		0,00%	
022	Dépenses imprévues		40 000,00 €		0,00%	
023	Virement à la section d'investissement		497 462,00 €		0,00%	
042	Dotations aux amortis. et provisions	511 598,14 €	598 470,00 €	598 268,88 €	99,97%	116,94%
Recettes d'exploitation		4 264 011,47 €	4 199 323 €	4 336 165,69 €	103,26%	101,69%
002	Résultat de fonctionnement reporté	921 365,30 €	600 900,26 €	600 900,26 €	100,00%	
013	Atténuation de charges	7 614,97 €	- €	2 465,69 €		32,38%
70	Vente de produits fabriqués, prestations	3 230 033,44 €	3 494 417,74 €	3 626 513,70 €	103,78%	112,27%
75	Autres produits de gestion courante	8,84 €	5,00 €	8,08 €		91,40%
77	Produits exceptionnels	1 310,17 €		2 313,17 €		176,55%
042	Amortissement de subventions	103 678,75 €	104 000,00 €	103 964,79 €	99,97%	100,28%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		225 534,96 €		440 443,85 €		
EXCEDENT D'EXPLOITATION		1 146 900,26 €		1 041 344,11 €		

Exercice 2023 chapitre 70 budget eau	Prévu	Réalisé
70111 - Vente d'eau aux usagers	2 506 417,00 €	2 464 037,82 €
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	361 000,00 €	404 769,77 €
704 - Travaux	200 000,00 €	233 255,89 €
706121 - Redevance pour modernisation réseaux	93 000,00 €	108 163,77 €
7068 - Autres prestations de services	20 000,74 €	3 805,05 €
7083 - Locations diverses	44 000,00 €	54 087,33 €
7084 - Mise à disposition de personnel	270 000,00 €	304 454,69 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers		53 939,38 €
	3 494 417,74 €	3 626 513,70 €

3.4.2 Les renouvellements

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux renouvellements effectués en 2023

Renouvellement équipement AEP 2022	
Equipement	Montant HT
Sécurisation trappe Lannuchen 1	2593,68
Sécurisation trappe château d'eau Brignogan	3154,5
Sécurisation trappe château d'eau 600 LSN	3776,1
PDA relève	390
Matériel portatif	1533,01
Débitmètre sortie lannuchen	1614,73
Vannes UEP Lannuchen	5582
Détecteur métaux	2010
Balance et chlorimètre	1198,34
	21852,36

3.4.3 Les investissements

➤ Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Communauté de Communes.

↳ Investissements effectués sur le budget Eau Potable

Chapitre		Réalisations 2021 Régie+DSP	Prévisions 2022	Réalisations 2022	RAR 2022	% réalisat° /prévisions +RAR
Dépenses d'investissement		1 940 273,47 €	1 930 887 €	1 461 006,28 €	109 259,53 €	81,32%
001	Solde d'exécution reporté		160 629,00 €	160 628,39 €		
16	Emprunt et dettes assimilées	145 992,15 €	148 431,00 €	148 403,42 €		99,98%
20	Immobilisations incorporelles	10 832,60 €	39 000,00 €	35 709,94 €		91,56%
21	Immobilisations corporelles	109 312,42 €	135 710,00 €	44 335,59 €	13 143,33 €	42,35%
23	Immobilisations en cours	1 549 376,29 €	1 243 436,00 €	960 354,76 €	96 116,20 €	84,96%
020	Dépenses imprévues		50 000,00 €			0,00%
040	Amortissement de subventions	99 232,91 €	103 681,00 €	103 678,75 €		100,00%
041	Opérations patrimoniales	25 527,10 €	50 000,00 €	7 895,43 €		15,79%
10	Dotations fonds divers et réserves	- €				
13	Subventions d'investissement					
Recettes d'investissement		1 779 645,08 €	1 930 887 €	1 497 940,04 €	149 120,00 €	85,30%
001	Excédent reporté	1 098 555,80 €				
10	Dotations fonds divers et réserves	3 590,63 €	373 000,00 €	373 000,00 €		100,00%
13	Subventions d'investissement	143 657,88 €	159 570,00 €	54 893,31 €	149 120,00 €	127,85%
16	Emprunt et dettes assimilées		500 000,00 €	500 000,00 €		100,00%
23	Immobilisations en cours			50 553,16 €		
27	Autres immo financières	34 801,61 €				
021	Virement de la section de fonctionnement		336 017,00 €			0,00%
040	Amortissements	473 512,06 €	512 300,00 €	511 598,14 €		99,86%
041	Opérations patrimoniales	25 527,10 €	50 000,00 €	7 895,43 €		15,79%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		- 1 259 184,19 €		197 562,15 €	39 860,47 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		- 160 628,39 €	- €	36 933,76 €	39 860,47 €	

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2023 sont :

Nouveau équipement /réseau	Montant HT
Vanne sur réseau PBP	1200
Rayonnage atelier	5056,99
Pompes vide eau pour relève	912
Camaré surveillance atelier	519,6
Supervision Eau	4 680
Enregistreur pression réseau	2593,68
	12368,59
Conditions de travail	Montant HT
Vestiaires +bancs	1419,9
Casque et téléphone	301,5
	1721,4

↳ Investissements effectués pour la réalisation de réseaux et ouvrages d'eau potable :

Investissements	2021	2022	2023
Montants des investissements	1 940 273 €	1 461 006 €	1 667 419
Montants des subventions	143 657 €	54 893 €	/

3.4.4 L'évolution de la dette

➤ **Etat de la dette**

Budget Eau potable

Capital restant dû au 31/12/2023 : 2 452 505 €
Répartis sur 8 prêts de durée et de taux différents.

ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performances

Annexe II : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau

Annexe 3 : Notice d'information de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Annexe 1 : Méthode de calcul des indicateurs de performance

Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

- 11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :** Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

Annexe 2 : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable

2023

Unité de distribution KERNILIS (KERSULANT) (029000148)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Unité de distribution BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON) (029000714)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	32	34
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	32	34
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	96,88 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution GUISSENY (BAS-LEON) (029000931)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	24
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	24
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LESNEVEN (KERLAOUEN) (029000955)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	96,00 %

Observations / recommandations techniques :

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, plusieurs dépassements de la valeur indicative (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour un métabolite NON pertinents (ESA métolachlore) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé (510 microgramme/L).

Unité de distribution PLOUDANIEL (POULPRY) (029000983)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, plusieurs dépassements de la valeur indicative (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour un métabolite NON pertinents (ESA métolachlore) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé (510 microgramme/L).

Unité de distribution SAINT-MEEN (029001103)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements :	7	46
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements :	7	46
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	97,83 %

Observations / recommandations techniques :

Conclusion générale du rapport

Les eaux distribuées dans les unités de distribution (réseaux) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES sont de bonne qualité. Elles peuvent être consommées par tous.

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour les unités de LESNEVEN et PLOUDANIEL, plusieurs dépassements de la valeur indicative (fixée à 0,9 microg/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour un métabolite NON pertinent (ESA métolachlore) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé (510 microg/L).

Un métabolite de pesticides est une substance issue de la dégradation d'une substance active. Il est jugé NON pertinent pour les EDCH s'il n'y a pas lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur. Les limites de qualité dans les eaux brutes ne s'appliquent pas aux métabolites de pesticides dits « non pertinents ». Cependant, dans son avis du 30 janvier 2019, l'Anses a établi à 0,9 microg/L une valeur unique et sécuritaire (ou « valeur indicative ») applicable à tous les métabolites de pesticide non pertinents et qui définit un « seuil d'exposition en dessous duquel une quantité de substance est considéré comme étant sans risque pour le consommateur dans les conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation ».

Le programme de suivi est maintenu pour cette substance.

Il convient également de réaliser une enquête afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau et d'établir un plan d'actions permettant de suivre et, si possible, d'améliorer la qualité de l'eau. Les actions mises en œuvre par la PRPDE doivent être proportionnées et graduées dans le temps en fonction notamment des niveaux de concentration mesurés et des niveaux d'exposition de la population, de la durée du dépassement, de la nature de la ressource en eau (eau superficielle ou eau souterraine), de la vulnérabilité de la ressource ainsi que de la faisabilité technico-économique des mesures (mesures agro-environnementales, mise en place ou adaptation de la filière de traitement).

Annexe 3 :

Notice d'information

de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

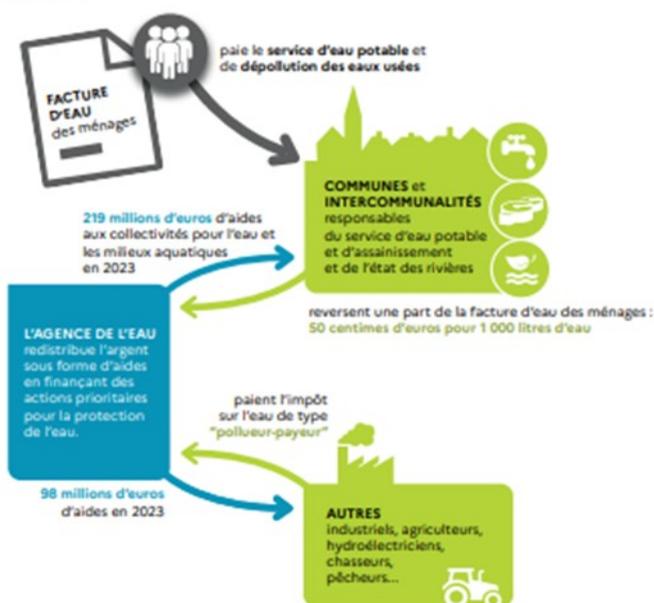
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/le maire ou à la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint le présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 - 49 - 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 48 - 50 - 53 - 61 - 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18



Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPEDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh ·   